

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Maître d'ouvrage : commune de Saint-Agrève

Objet : réalisation d'un bulletin intermédiaire (7 numéros) et d'un bulletin municipal (8 numéros)

CAHIER DES CHARGES

1 – Journal intermédiaire

Format fini 21 x 29.7

Format ouvert 42 x 29.7

Papier recyclé 115 g

Impression : quadri recto/verso

1 pli

Mise en page, impression et façonnage par vos soins

Mise sous film plastique par 100 exemplaires

Livraison mairie de Saint-Agrève

Quantité : 1 500 exemplaires par parution pour 2 parutions annuelles en mars et octobre

Variantes acceptées.

2 – Bulletin municipal

Brochure 4 de couv + 28 à 32 pages

2-1 couverture : 4 pages

Format fini : 21 x 29.7

Format ouvert : 42 x 29.7

Papier : couché brillant 170 g

Impression quadri recto/verso

1 pli

2-2 intérieur : 28 à 32 pages

Papier recyclé 115 g

Impression : noir recto/verso

Conception, mise en page, impression, façonnage (2 points métal /assemblage)

Mise sous film plastique par 100 exemplaires

Livraison : 1437 exemplaires à la poste de Saint-Agrève pour publipostage et le reliquat en mairie de St Agrève

2 parutions annuelles (juillet et décembre)

Quantité : - 2700 exemplaires par parution pour les numéros de juillet

- 2600 exemplaires par parution pour les numéros de décembre

Variantes acceptées

Autre condition pour les deux documents

- relecture et correction orthographe et grammaire par vos soins. Devront être détaillés le temps et le coût consacré à cette tâche pour chaque parution.

Option régie publicitaire (réponse obligatoire)

Régie publicitaire assurée par vos soins uniquement pour le bulletin municipal. Les candidats devront préciser le montant de la recette minimum escomptée pour chaque numéro ainsi que le coût de la régie. La recette sera directement encaissée par la commune qui émettra les titres de recettes à l'encontre des annonceurs sur la base de l'état des publicités collectées que le titulaire devra fournir. Le prix de l'encart sera fixé par la commune. Le coût sera facturé par le titulaire à la commune.

A titre informatif les recettes publicitaires (HT) ont été de 3233 € pour le numéro de juillet 2008 et les tarifs actuels sont précisés en annexe voir extrait de la délibération ayant fixé les tarifs).

Critères d'analyse des offres

- prix des prestations : 50 % note sur 5 selon la formule $N1 = M0/M1 \times 5$ où N1 est la note du candidat, M0 le prix proposé le moins disant qui sera affecté de la note 5/5, M1 à Mn le prix proposés par chacun des autres candidats.
- -valeur technique de l'offre : 30 % note sur 3
 - o 1 point pour la précision des réponses aux éléments demandés.
 - o 2 points pour le sérieux et la qualité du travail proposé en terme de relecture et corrections
- Délais : 20 %. Note sur 2. Le délai est fixé à 4 semaines (y compris la livraison) pour lequel sera affecté la note 2. Les autres offres seront affectées de la note 2 diminuée de 0.5 par période de 7 jours (une semaine) supplémentaires dès le 1^o jour de la période supplémentaire. Le délai proposé est celui à compter de la remise de la totalité des textes par la commune.

Durée du marché

Le présent marché porte sur une durée de 4 ans à compter de la date de notification du marché. Seront inclus dans le marché le bulletin municipal de décembre 2008 jusqu'au numéro de juillet 2012 soit 8 numéros et pour le journal intermédiaire, du numéro de mars 2009 jusqu'au numéro de mars 2012 soit 7 numéros.

Fixation des prix.

Les prix proposés seront réputés fermes pour décembre 2008. Pour les numéros suivants les prix seront révisés selon la formule suivante :

Prix révisé = prix de base multiplié par indice des prix du papier pour photocopie, repro, laser, offset du mois de parution moins trois mois, le tout divisé par indice de référence

L'indice choisi est l'indice 21-12-17 publié au Moniteur du bâtiment et des travaux publics.

L'indice de référence choisi est l'indice de juin 2008 (dernier connu à ce jour) et fixé à 91.1

A titre d'exemple le prix du bulletin intermédiaire de mars 2010 sera révisé avec la formule suivante :

Prix révisé mars 2010 = prix proposé au marché x indice des prix du papier pour photo, repro, laser ou offset de décembre 2009/indice de base soit 91.1

Date de parution du présent avis : 17 septembre 2008

Date limite d'envoi des propositions : les propositions devront parvenir à « Mairie de Saint-Agrève, hôtel de ville, 07320 Saint-Agrève » au plus tard le 9 octobre 2008 à 17 heures.

Renseignements techniques et administratifs : 04 75 30 11 21